

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 7 (2021-2026)
de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS)
demandant d'étudier les mesures actuelles de promotion des sports dans l'optique de
l'égalité des chances et des droits et de proposer des mesures correctives
et/ou d'encouragement**

En séance du 14 septembre 2021, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 7 de Mme M.-C. Rey-Baeriswyl lui demandant d'étudier les mesures actuelles de promotion des sports dans l'optique de l'égalité des chances et des droits et de proposer des mesures correctives et/ou d'encouragement.

Réponse du Conseil communal

Etat des lieux des mesures actuelles de promotion du sport dans l'optique de l'égalité des chances

Le postulat demandait au Conseil communal de procéder à une analyse de la place des femmes dans le sport, c'est-à-dire d'étudier les mesures actuelles de promotion, les subventions accordées et les modes d'utilisation des infrastructures sportives pour en identifier les bénéficiaires actuel-le-s.

De manière générale, selon l'état des lieux dressé par le Conseil communal via son Service des sports, et notamment via le nouveau Plan directeur des sports qui sera rendu public prochainement, le sport en ville veut promouvoir les valeurs de genre, d'inclusion et de cohésion, pour toutes et pour tous.

Des données spécifiques sur les pratiques sportives des femmes et des minorités ne sont pas disponibles en l'état car ces réflexions ont d'abord été menées dans le cadre des travaux de rédaction du Plan directeur des sports. Ce document, qui sera présenté à l'automne 2022, fait la part belle au sport pour toutes et tous et intègre notamment une orientation stratégique visant le soutien à la pratique sportive et au développement du sport populaire.

Pour concrétiser cette stratégie, un projet "sport et inclusion" avec l'objectif d'apporter une réflexion sur la mixité des offres sportives de la Ville de Fribourg pour plus d'égalité dans le soutien et la promotion des pratiques est prévu. Le constat actuel démontre que les subventions versées aux associations sportives et aux organisateurs des manifestations, qui représentent environ 7% du budget du Service des sports, soutiennent principalement la pratique masculine du sport sans prendre suffisamment en compte le développement des pratiques féminines ou des minorités.

Des actions potentielles ont déjà été identifiées, notamment concernant la mixité et l'inclusivité des associations sportives, des équipements et des manifestations sportives de la Ville de Fribourg ou

encore la création d'une journée/d'ateliers/conférences ou d'assises sur les pratiques inclusives (genre, handicap, autres), sous réserve des moyens financiers de la Ville et des exercices budgétaires.

Un autre projet sur le thème des subventions versées aux associations sportives est également prévu. Son objectif est de renforcer la transparence et mieux préciser les modalités d'attribution des subventions directes, ainsi que de valoriser les subventions indirectes tant pour les clubs que pour les manifestations, en mettant en place des critères d'attribution garantissant plus d'efficacité et d'égalité.

Il ne fait aucun doute que ces différentes actions permettront donc à terme de répondre à la première demande concrète des postulants visant à établir un rapport sur les pratiques sportives des femmes, pour vérifier l'application du principe de l'égalité (accès aux infrastructures et utilisations, offres disponibles, mesures d'encouragement, adaptation aux besoins spécifiques).

Bien entendu, le Conseil communal n'a pas attendu le développement de son Plan directeur des sports pour déjà mettre en œuvre des mesures pour la pratique féminine du sport.

- Au niveau de l'accès aux infrastructures, on peut par exemple mentionner qu'aucune différence n'est faite entre les hommes et les femmes. Les infrastructures sont accessibles indépendamment du genre, dans la mesure de leurs disponibilités.
- Au niveau de l'offre sportive, les activités, camps ou autres manifestations organisés par la Ville se veulent inclusifs. On peut citer par exemple l'offre récente des initiations sportives, les différents camps proposés aux enfants, les programmes IdéeSport. D'autres activités comme le gym-poussettes ou Urban Training sont également ouverts à toutes et tous. Au niveau des clubs sportifs, seul Elfic Fribourg est un club 100% féminin. D'autres clubs sont en grande partie féminin, comme le Club de patinage Fribourg-Romont, et d'autres encore possèdent des équipes ou sections féminines.
- Au niveau des mesures d'encouragement, il n'existe actuellement aucun levier qui permette de soutenir spécifiquement le sport féminin. Néanmoins, le Conseil communal, via son Service des sports, montre des signaux très encourageants. Par exemple, la Ville accueillera cette année une étape du 1^{er} Tour de Romandie féminin, offrant ainsi une jolie plateforme pour renforcer les messages en lien avec le sport féminin.

Au niveau des mesures correctives destinées à assurer une meilleure égalité, 2^{ème} objet du postulat, le Conseil communal rappelle la réponse au postulat n° 196 qui traitait des budgets genrés. Les Services de la culture et des sports font office de Services pilotes pour étudier les aspects de genre dans les subventions accordées. Des réflexions seront donc menées dans ces Services pour pouvoir quantifier cette répartition. Les constats de ces réflexions, ainsi que les résultats des différentes actions prévues dans le cadre du Plan directeur, fourniront tous les éléments nécessaires à assurer une égalité dans le sport.

Le postulat n° 7 est ainsi liquidé.